

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

Au	30 juin 2019	31 décembre 2018
Actif		
Actif courant		
Placements	473 692 243 \$	414 340 458 \$
Trésorerie	2 242 785	2 215 040
Revenu à recevoir	1 716 598	1 563 272
Charges payées d'avance	15 462	24 706
Total de l'actif	477 667 088	418 143 476
Passif		
Passif courant		
Options vendues, à la juste valeur (note 9)	222 827	19 730
Distributions à payer aux porteurs d'actions (note 6)	6 448 741	5 820 581
Dettes et charges à payer	579 887	351 114
Actions de catégorie J (note 4)	100	100
Actions privilégiées (note 4)	272 962 580	258 876 580
Total du passif, hors actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	280 214 135	265 068 105
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	197 452 953 \$	153 075 371 \$
Actions rachetables en circulation (note 4)		
Actions privilégiées	27 296 258	25 887 658
Actions de catégorie A	27 296 258	25 887 658
Actions de catégorie J	100	100
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action		
Actions privilégiées	10,00 \$	10,00 \$
Actions de catégorie A	7,23 \$	5,91 \$
Actions de catégorie J	1,00 \$	1,00 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2019	2018
Revenus		
Revenu tiré du prêt de titres (note 10)	11 004 \$	2 669 \$
Gain (perte) net sur les placements et les dérivés		
Dividendes	9 886 515	8 111 919
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements (note 8)	1 631 653	5 048 208
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	47 990 594	(25 065 634)
Gain (perte) net réalisé sur les options (note 8)	(70 146)	310 685
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les options	(58 898)	230 118
Total du gain (de la perte) net sur les placements et les dérivés	59 379 718	(11 364 704)
Total des revenus (pertes), montant net	59 390 722	(11 362 035)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	1 538 130	1 429 802
Frais de service (note 7)	383 061	387 909
Honoraires d'audit	23 576	22 186
Frais du comité d'examen indépendant (note 7)	17 356	11 455
Droits de garde	22 125	17 816
Frais juridiques	822	611
Information aux porteurs d'actions	24 969	19 972
Autres frais d'administration	94 274	84 264
Intérêts et frais bancaires	—	17
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions privilégiées, montant amorti	513 740	—
Coûts de transactions	15 989	9 327
Total des charges	2 634 042	1 983 359
Revenu (perte) net de placement avant distributions sur les actions privilégiées	56 756 680	(13 345 394)
Distributions sur les actions privilégiées (note 6)	(7 246 309)	(5 271 068)
Amortissement de la prime sur actions privilégiées (note 4)	—	32 002
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	49 510 371 \$	(18 584 460) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, par action¹⁾	1,86 \$	(0,84) \$

¹⁾ Selon le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation pendant la période (note 4).

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A liée aux activités	49 510 371 \$	(18 584 460) \$
Ajustements aux fins du rapprochement des flux de trésorerie nets liés aux activités :		
(Gain) perte net réalisé à la vente de placements (note 8)	(1 631 653)	(5 048 208)
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les placements	(47 990 594)	25 065 634
(Gain) perte net réalisé sur les options (note 8)	70 146	(310 685)
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les options	58 898	(230 118)
Augmentation (diminution) des distributions à payer aux porteurs d'actions privilégiées	487 300	—
Amortissement de la prime sur actions privilégiées (note 4)	—	(32 002)
Diminution (augmentation) du revenu à recevoir	(153 326)	(44 730)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	9 244	(10 482)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	228 773	60 806
Achat de placements et d'options (note 8)	(23 907 262)	(8 604 402)
Produit tiré de la vente de placements et d'options (note 8)	14 251 777	16 921 915
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(9 066 326)	9 183 268
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	11 409 660	—
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions rachetables de catégorie A (note 4)	(587 274)	—
Produit de l'émission d'actions privilégiées rachetables (note 4)	14 086 000	—
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 6)	(15 814 315)	(13 316 384)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	9 094 071	(13 316 384)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	27 745	(4 133 116)
Trésorerie à l'ouverture de la période	2 215 040	5 925 769
Trésorerie à la clôture de la période	2 242 785 \$	1 792 653 \$
Distributions sur les actions privilégiées rachetables (note 6)	6 759 009 \$	5 271 068 \$
Information supplémentaire¹⁾ :		
Dividendes reçus	9 733 189 \$	8 067 189 \$
Intérêts versés	—	17

¹⁾ Incluse dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D'ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2019	2018
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de la période	153 075 371 \$	223 162 337 \$
Activités :		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	49 510 371	(18 584 460)
Distributions aux porteurs d'actions rachetables :		
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 6)	(15 955 175)	(13 316 384)
Opérations sur actions rachetables de catégorie A :		
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	11 409 660	—
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions rachetables de catégorie A (note 4)	(587 274)	—
Augmentation (diminution) nette résultant des opérations sur actions rachetables de catégorie A	10 822 386	—
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	44 377 582	(31 900 844)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de la période	197 452 953 \$	191 261 493 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)

Au 30 juin 2019		Coût	Valeur comptable	% du portefeuille
Nombre d'actions	Banques			
454 773	Banque de Montréal	35 001 675 \$	44 945 216 \$	
657 077	La Banque de Nouvelle-Écosse	41 263 923	46 185 942	
441 670	Banque Canadienne Impériale de Commerce	42 807 004	45 443 426	
774 416	Banque Nationale du Canada	33 353 095	48 114 466	
463 507	Banque Royale du Canada	32 392 366	48 181 553	
637 618	La Banque Toronto-Dominion	30 347 564	48 733 144	
		215 165 627	281 603 747	59,4 %
	Assurance			
1 446 417	Great-West Lifeco Inc.	45 793 978	43 609 473	
940 678	iA Groupe financier	40 166 668	50 166 358	
2 061 818	Société Financière Manuvie	44 146 712	49 050 650	
909 061	Financière Sun Life inc.	35 493 923	49 262 015	
		165 601 281	192 088 496	40,6 %
	Commissions intégrées des courtiers	(167 920)		
	Total des placements	380 598 988 \$	473 692 243 \$	100,0 %

NOTES ANNEXES (non audité)

30 juin 2019 et 2018

1. ACTIVITÉS

Life & Banc Split Corp. (le « Fonds ») est une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 6 septembre 2006. Brompton Funds Limited (le « gestionnaire ») est responsable de la gestion des affaires, du portefeuille et du programme d'options du Fonds. Le Fonds est inscrit à la Bourse de Toronto et est entré en activité le 17 octobre 2006. La Compagnie Trust CIBC Mellon (et certaines de ses sociétés affiliées) est le dépositaire des actifs du Fonds et procède à l'évaluation hebdomadaire du Fonds. L'adresse du siège social du Fonds est Bay Wellington Tower, Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 2930, Toronto (Ontario) M5J 2T3.

Le Fonds investit dans un portefeuille d'actions ordinaires de six grandes banques canadiennes et de quatre grandes sociétés canadiennes d'assurance vie cotées en bourse.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Life & Banc Split Corp. le 7 août 2019.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers intermédiaires résumés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) applicables à l'établissement d'états financiers intermédiaires, dont IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Ils doivent être lus en tenant compte des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui ont été établis conformément aux IFRS. Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les présents états financiers sont résumées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément.

a) Instruments financiers

Le portefeuille de placements du Fonds est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur la juste valeur et utilise ces données pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Il n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (la « JVAERG »). Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêts ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Fonds. En conséquence, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A est évaluée en supposant le rachat des actions à la valeur liquidative à la date d'évaluation. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent les montants à recevoir ou à payer, actualisés s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative publiée. La valeur comptable des actifs et passifs financiers du Fonds qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours acheteur pour les actifs financiers et le dernier cours vendeur pour les passifs financiers. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'autres instruments identiques en substance et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 12 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

c) Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

d) Opérations de placement et constatation des revenus et des charges

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont eu lieu. Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent aux paiements d'intérêts reçus par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro, dont les intérêts sont amortis selon le mode linéaire.

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2019 et 2018

Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements et la variation du gain (de la perte) latent sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ni des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro. Les revenus de dividendes et les charges liées aux dividendes versés sur les titres vendus à découvert sont constatés à la date ex-dividende.

Tant que les options sont en circulation, les primes payées ou reçues par le Fonds représentent respectivement un actif ou un passif dans l'état de la situation financière et sont évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché courante d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'échéance, au rachat ou à l'exercice d'une option sont compris dans les gains ou les pertes nets réalisés sur les options.

e) Coûts de transactions

Les coûts de transactions directement imputables à l'acquisition ou à la cession d'un placement sont passés en charges dans la période où ils sont engagés et sont présentés au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

f) Impôts sur le revenu

Le Fonds est une société de placement à capital variable selon la définition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »); à ce titre, il est assujéti à l'impôt sur ses gains en capital nets réalisés. Cet impôt est remboursable dans certaines circonstances. En vertu de la partie IV de la Loi, le Fonds est également assujéti à un impôt de 38 ⅓ % sur les dividendes imposables qu'il reçoit de sociétés canadiennes au cours de l'exercice. Cet impôt est entièrement remboursable si le Fonds verse suffisamment de dividendes.

Le Fonds est également un intermédiaire financier constitué en société selon la définition de la Loi. À ce titre, il n'est pas assujéti à l'impôt sur les dividendes reçus aux termes de la partie IV.1 de la Loi. Il n'est pas assujéti non plus, aux termes de la partie VI.1 de la Loi, à l'impôt sur les dividendes versés par lui sur les actions privilégiées imposables au sens qui est donné à ce terme dans la Loi.

Étant donné la politique de placement et de versement des dividendes du Fonds, et compte tenu de la déduction des charges et des dividendes imposables sur les actions de sociétés canadiennes imposables, le Fonds ne s'attend pas à devoir verser un montant important d'impôt non remboursable sur les revenus de sociétés canadiennes. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

g) Prêt de titres

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations consistent à céder temporairement des titres utilisés comme garantie moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, d'intérêts versés sur les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'engagement et inclus dans l'état du résultat global.

h) Classement des actions rachetables par le Fonds

IAS 32 *Instruments financiers* : *Présentation* exige que les actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Par conséquent, conformément aux IFRS, les actions privilégiées du Fonds restent comptabilisées dans le passif, car elles ne sont pas la catégorie d'actions la plus subordonnée. Les actions de catégorie A du Fonds ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 pour le classement dans les capitaux propres. Comportant de multiples modalités de rachat, elles ont été reclassées dans les passifs financiers. Les actions de catégorie J sont rachetables au prix de 1,00 \$ par action.

NOTES ANNEXES (non audités) (suite)

30 juin 2019 et 2018

4. ACTIONS RACHETABLES

Unités

Une unité désigne une unité théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative par unité se calcule comme suit : i) la valeur totale de l'actif du Fonds, moins ii) la valeur totale du passif du Fonds (les actions privilégiées n'étant pas comptabilisées comme un passif), y compris toutes les distributions déclarées et non payées, mais payables aux porteurs d'actions, moins iii) le capital déclaré des actions de catégorie J (100 \$).

Actions de catégorie J

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J.

Au 30 juin 2019, 100 actions de catégorie J (100 au 31 décembre 2018) étaient en circulation.

Les actions de catégorie J n'ouvrent pas droit aux dividendes, mais confèrent un droit de vote par action à leur porteur. Elles sont rachetables au prix de 1,00 \$ par action.

Actions rachetables de catégorie A

Autorisées

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A.

Le Fonds a l'intention de verser des distributions non cumulatives mensuelles aux porteurs d'actions de catégorie A. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A i) si les distributions payables sur les actions privilégiées sont impayées ou ii) si, après le versement des distributions par le Fonds, la valeur liquidative par unité est inférieure à 15,00 \$.

Les actions de catégorie A prennent rang après les actions privilégiées, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie J pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action de catégorie A confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

La date d'échéance des actions de catégorie A, auparavant le 29 novembre 2018, a été reportée au 30 octobre 2023. Le Fonds prévoit racheter les actions de catégorie A à cette date, à moins de prorogation. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action de catégorie A rachetée à cette date correspondra à un montant égal à la valeur liquidative par unité à cette date, moins la somme de 10,00 \$, plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées, à moins que ce montant soit nul.

Les porteurs d'actions de catégorie A peuvent en demander le rachat au moins 10 jours ouvrables avant l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les porteurs qui présentent des actions de catégorie A aux fins de rachat auront droit de recevoir un prix par action de catégorie A correspondant à 96 % de l'écart entre i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée et ii) le coût d'achat pour le Fonds d'une action privilégiée aux fins d'annulation. Le coût d'achat d'une action privilégiée comprend le prix d'achat de l'action privilégiée, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat. Si la valeur liquidative par unité est inférieure à 10,00 \$, le prix de rachat d'une action de catégorie A sera nul.

Un porteur d'actions de catégorie A peut demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, à la date de rachat de novembre de chaque année, à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent être présentées aux fins de rachat au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat de novembre.

En raison du report de la date d'échéance des actions de catégorie A au 30 octobre 2023, les porteurs pouvaient demander le rachat de leurs actions de catégorie A le 29 novembre 2018 en donnant un préavis au plus tard le dernier jour ouvrable d'octobre 2018. En vertu de ce droit de rachat spécial, la remise d'une action de catégorie A et d'une action privilégiée n'est pas obligatoire.

Les actions de catégorie A du Fonds sont classées à titre de passif financier dans l'état de la situation financière.

Émises

	2019	2018
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions rachetables de catégorie A en circulation au 1 ^{er} janvier	25 887 658	22 193 972
Émission d'actions rachetables de catégorie A	1 408 600	—
Actions rachetables de catégorie A en circulation au 30 juin	27 296 258	22 193 972
Nombre moyen pondéré d'actions rachetables de catégorie A en circulation	26 591 958	22 193 972

Le 4 juillet 2018, le Fonds a réalisé une émission de 2 532 000 actions de catégorie A à un prix de 9,80 \$ l'action pour un produit brut de 24 813 600 \$. La rémunération des placeurs pour compte et les frais d'émission se sont élevés à 1 210 652 \$.

NOTES ANNEXES (non audités) (suite)

30 juin 2019 et 2018

Le 3 décembre 2018, le Fonds a réalisé une émission de 1 164 400 actions de catégorie A à un prix de 8,08 \$ l'action pour un produit brut de 9 408 352 \$. La rémunération des placeurs pour compte et les frais d'émission se sont élevés à 450 767 \$.

Le 4 avril 2019, le Fonds a émis 1 408 600 actions à un prix de 8,10 \$ l'action pour un produit brut de 11 409 660 \$. La rémunération des placeurs pour compte et les frais d'émission se sont élevés à 587 274 \$.

Au cours de la période close le 30 juin 2019, aucune action de catégorie A n'a été rachetée aux fins d'annulation dans le cadre d'un rachat mensuel (aucune action pour le semestre clos le 30 juin 2018).

Le 30 juin 2019, le cours de clôture des actions de catégorie A s'élevait à 7,69 \$ par action (6,68 \$ au 31 décembre 2018).

Actions privilégiées rachetables

Autorisées

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées.

Les porteurs d'actions privilégiées étaient en droit de recevoir des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes de 0,11875 \$ par action jusqu'au 29 novembre 2018. Depuis le 30 novembre 2018, les distributions en espèces trimestrielles sont passées à 0,13625 \$ par action. Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions de catégorie A pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action privilégiée confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

La date d'échéance des actions privilégiées, auparavant le 29 novembre 2018, a été reportée au 30 octobre 2023. Le Fonds prévoit racheter les actions privilégiées à cette date, à moins de prorogation. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action privilégiée correspondra au moins élevé des deux montants suivants : i) 10,00 \$, plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées ou ii) la valeur liquidative du Fonds à cette date, divisée par le nombre d'actions privilégiées alors en circulation.

Les actions privilégiées peuvent être présentées par les porteurs aux fins de rachat par le Fonds au moins 10 jours ouvrables avant l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les porteurs qui présentent des actions privilégiées aux fins de rachat ont droit à un prix par action correspondant à 96 % du moins élevé des deux montants suivants : i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée, moins le coût d'achat pour le Fonds d'une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprend le prix d'achat de l'action de catégorie A, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat.

Un porteur d'actions privilégiées peut également demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A l'avant-dernier jour ouvrable de novembre de chaque exercice (à l'exception d'un exercice au cours duquel les actions arrivent à échéance), à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être présentées aux fins de rachat au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat de novembre.

En raison du report de la date d'échéance des actions privilégiées au 30 octobre 2023, les porteurs peuvent demander le rachat de leurs actions privilégiées le 29 novembre 2018 en en faisant la demande au plus tard le dernier jour ouvrable d'octobre 2018. Ce rachat spécial n'exige pas la remise d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A.

Émises

	2019	2018
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions privilégiées rachetables en circulation au 1 ^{er} janvier	25 887 658	22 193 972
Émission d'actions privilégiées rachetables	1 408 600	—
Actions privilégiées rachetables en circulation au 30 juin	27 296 258	22 193 972

Le 4 juillet 2018, le Fonds a réalisé une émission de 2 532 000 actions privilégiées à un prix de 10 \$ l'action pour un produit brut de 25 320 000 \$.

Le 3 décembre 2018, le Fonds a réalisé une émission de 4 898 432 actions privilégiées à un prix de 10 \$ l'action pour un produit brut de 48 984 320 \$.

Le 4 avril 2019, le Fonds a émis 1 408 600 actions privilégiées à un prix de 10 \$ l'action pour un produit brut de 14 086 000 \$.

L'écart entre le prix d'émission des actions privilégiées et la valeur de rachat, plus les dividendes courus, est comptabilisé à titre de prime reçue. La prime de 222 759 \$ reçue au cours des exercices est amortie sur la durée de vie des actions privilégiées.

Au 31 décembre 2018, la prime était entièrement amortie et son solde était de néant. Aucun amortissement n'a donc été effectué au cours de la période close le 30 juin 2019 (amortissement de 32 002 \$ au 30 juin 2018).

Au cours de la période close le 30 juin 2019, aucune action privilégiée n'a été rachetée aux fins d'annulation dans le cadre d'un rachat mensuel (aucune action pour le semestre clos le 30 juin 2018).

Le 30 juin 2019, le cours de clôture des actions privilégiées s'élevait à 10,20 \$ par action (9,84 \$ au 31 décembre 2018).

NOTES ANNEXES (non audités) (suite)

30 juin 2019 et 2018

5. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est constitué de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A. Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital sont les suivants :

- i) verser aux porteurs d'actions privilégiées des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes et leur rembourser le prix d'émission initial de ces actions à la date d'échéance, ou à une date ultérieure si le conseil d'administration décide de prolonger la durée du Fonds pour une période d'au plus cinq ans;
- ii) verser mensuellement aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions en espèces ciblées à 0,10 \$ par action et leur offrir un potentiel de croissance de la valeur liquidative par action.

Le Fonds gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque de ses placements. Afin de gérer la structure de son capital, le Fonds peut ajuster le montant des distributions versées aux porteurs d'actions ou leur rembourser du capital.

6. DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS D' ACTIONS

Les distributions sont effectuées trimestriellement pour les actions privilégiées et mensuellement pour les actions de catégorie A. Les distributions sont payables au plus tard le dixième jour ouvrable du mois suivant.

Pour la période close le 30 juin 2019, le Fonds a déclaré des distributions de 0,60 \$ par action de catégorie A (0,60 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2018) et de 0,2725 \$ par action privilégiée (0,2375 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2018), pour un total respectif de 15 955 175 \$ (13 316 384 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2018) et de 7 246 309 \$ (5 271 068 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2018).

Le 24 juillet 2019, le Fonds a déclaré des distributions mensuelles de 0,10 \$ par action de catégorie A le 31 juillet 2019, date de clôture des registres.

7. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

a) Frais de gestion et de service

En vertu d'une convention de gestion, le gestionnaire fournit au Fonds des services de gestion, d'administration et de conseil, y compris le personnel de direction clé. En contrepartie de ces services, le Fonds verse des frais de gestion annuels correspondant à 0,60 % de sa valeur liquidative, taxes applicables en sus. La valeur liquidative du Fonds est établie en déduisant le passif du Fonds de son actif total. À cette fin, les actions de catégorie A et les actions privilégiées ne sont pas considérées comme un passif du Fonds. Ces frais sont calculés et payables mensuellement. Le Fonds verse aussi au gestionnaire des frais de service annuels correspondant à 0,40 % de la valeur liquidative des actions de catégorie A du Fonds. Ces frais de service sont ensuite payés par le gestionnaire aux courtiers en valeurs, au prorata du nombre d'actions détenues par leurs clients respectifs à la fin de chaque trimestre civil.

Pour la période close le 30 juin 2019, les frais de gestion ont totalisé 1 538 130 \$ (1 429 802 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2018). Sur ce montant, une tranche de 261 101 \$ était à payer au 30 juin 2019 (tranche prépayée de 797 \$ au 31 décembre 2018). Les frais de service se sont élevés à 383 061 \$ pour la période close le 30 juin 2019 (387 909 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2018), dont 197 886 \$ étaient payables au 30 juin 2019 (153 816 \$ au 31 décembre 2018). Il incombe au Fonds de payer toutes les charges se rapportant à son fonctionnement et à l'exercice de ses activités.

b) Frais du comité d'examen indépendant

Pour la période close le 30 juin 2019, la rémunération versée aux membres du comité d'examen indépendant a totalisé 17 356 \$ (11 455 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2018) et se composait uniquement de frais. Les frais du comité d'examen indépendant à payer au 30 juin 2019 s'élevaient à 8 971 \$ (néant au 31 décembre 2018).

NOTES ANNEXES (non audités) (suite)

30 juin 2019 et 2018

8. OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Les opérations de placement, compte non tenu des commissions de courtage, se sont établies comme suit pour les périodes closes les 30 juin :

	2019	2018
Produit tiré de la vente de placements et d'options	14 251 777 \$	16 994 715 \$
Moins le coût des placements et des options vendus :		
Placements et options, au coût, à l'ouverture de la période	369 142 607	320 321 011
Placements acquis et options vendues au cours de la période	23 907 262	4 439 044
Placements et options, au coût, à la clôture de la période	(380 359 599)	(313 124 233)
Coût des placements et options vendus au cours de la période	12 690 270	11 635 822
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements et d'options	1 561 507 \$	5 358 893 \$

Aucun paiement indirect n'a été versé par le Fonds pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018.

9. OPTIONS

Le Fonds peut vendre des options d'achat couvertes ou des options de vente assorties d'une couverture en espèces afin de produire un revenu supplémentaire. Le Fonds avait les options suivantes :

Au 30 juin 2019

Sous-jacent	Nombre de contrats ¹⁾	Type d'option	Date d'échéance	Prix réel par contrat	Prix d'exercice par contrat	Prime reçue	Juste valeur	Gain (perte) latent
Banque de Montréal	466	Achat	19 juillet 2019	103,00 \$	0,10000 \$	26 096 \$	(4 660) \$	21 436 \$
Banque Canadienne Impériale de Commerce	484	Achat	19 juillet 2019	105,00	0,33000	36 784	(15 972)	20 812
Société Financière Manuvie	2 472	Achat	19 juillet 2019	24,00	0,30000	46 968	(74 160)	(27 192)
Banque Nationale du Canada	765	Achat	19 juillet 2019	63,00	0,31000	28 305	(23 715)	4 590
Banque Royale du Canada	474	Achat	19 juillet 2019	106,00	0,30000	34 602	(14 220)	20 382
Banque Royale du Canada	474	Achat	19 juillet 2019	107,00	0,15000	24 174	(7 110)	17 064
Financière Sun Life inc.	965	Achat	19 juillet 2019	54,00	0,86000	42 460	(82 990)	(40 530)
						239 389 \$	(222 827) \$	16 562 \$

¹⁾ Chaque contrat vise 100 actions du titre sous-jacent.

Au 31 décembre 2018

Sous-jacent	Nombre de contrats ¹⁾	Type d'option	Date d'échéance	Prix réel par contrat	Prix d'exercice par contrat	Prime reçue	Juste valeur	Gain (perte) latent
La Banque de Nouvelle-Écosse	630	Achat	18 janvier 2019	74,00	0,11000 \$	33 390 \$	(6 930) \$	26 460 \$
Banque Canadienne Impériale de Commerce	400	Achat	18 janvier 2019	115,00	0,17000	30 000	(6 800)	23 200
La Banque Toronto-Dominion	600	Achat	18 janvier 2019	76,00	0,10000	31 800	(6 000)	25 800
						95 190 \$	(19 730) \$	75 460 \$

¹⁾ Chaque contrat vise 100 actions du titre sous-jacent.

10. PRÊT DE TITRES

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, la Compagnie Trust CIBC Mellon (et certaines de ses sociétés affiliées). La valeur de marché globale des titres prêtés par le Fonds ne peut être supérieure à 50 % de son actif. Le Fonds reçoit une garantie correspondant à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est généralement composée de trésorerie et d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, par le gouvernement des États-Unis ou un de ses organismes, ou encore par un organisme supranational accepté, selon la définition du Règlement 81-102. Au 30 juin 2019, la valeur de marché des titres prêtés et la garantie correspondante s'élevaient respectivement à 6,3 M\$ (14,2 M\$ au 31 décembre 2018) et à 6,6 M\$ (14,9 M\$ au 31 décembre 2018).

Le revenu tiré du prêt de titres est présenté dans l'état du résultat global, déduction faite des frais liés au prêt de titres revenant au dépositaire du Fonds, la Compagnie Trust CIBC Mellon, et à certaines de ses sociétés affiliées.

NOTES ANNEXES (non audités) (suite)

30 juin 2019 et 2018

Le revenu tiré du prêt de titres s'est établi comme suit pour les périodes closes les 30 juin :

	2019	2018
Revenu brut tiré du prêt de titres	15 720 \$	3 812 \$
Frais liés au prêt de titres	(4 716)	(1 143)
Revenu net tiré du prêt de titres reçu par le Fonds	11 004 \$	2 669 \$

Pour la période close le 30 juin 2019, les frais liés au prêt de titres ont représenté 30,0 % (30,0 % pour le semestre clos le 30 juin 2018) du revenu brut tiré du prêt de titres.

11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Compte tenu de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2019 et regroupe les titres par segment de marché. Le tableau comparatif suivant présente les titres détenus par le Fonds par secteur d'activité au 31 décembre 2018. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont décrits ci-après.

Au	31 décembre 2018
Secteur d'activité	% du portefeuille
Banques	60,5 %
Assurance	39,5 %
Total	100,0 %

Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum toute incidence négative de ces risques sur le rendement du Fonds en rééquilibrant régulièrement le portefeuille de placements conformément aux objectifs de placement. Il maintient également une structure de gouvernance pour surveiller les activités de placement du Fonds et le respect des stratégies et des contraintes de placement, des directives internes et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le portefeuille se compose d'actions libellées en dollars canadiens et inscrites à la cote d'une bourse.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison des fluctuations de cours (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant les instruments échangés sur un marché ou un segment de marché. Tous les titres présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire cherche à atténuer ce risque par une gestion minutieuse de dérivés respectant les paramètres de la stratégie de placement. Exception faite des options vendues, le risque maximum de perte découlant des instruments financiers est équivalent à la juste valeur de ces instruments. Aucun risque supplémentaire ne découle des options d'achat couvertes vendues.

Le Fonds est exposé à l'autre risque de prix par ses placements dans des actions et des options. Au 30 juin 2019, si le cours de ces titres avait augmenté de 10 %, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait augmenté d'environ 44,6 M\$, ou 22,6 % (environ 41,2 M\$, ou 26,9 % au 31 décembre 2018). De même, si le cours de ces titres avait diminué de 10 %, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait diminué d'environ 47,2 M\$, ou 23,9 % (environ 41,4 M\$, ou 27,1 % au 31 décembre 2018). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une des obligations ou à l'un des engagements qu'elle a contractés avec le Fonds. Le Fonds n'était pas exposé à un risque de crédit important au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018. La valeur comptable des titres prêtés, de la trésorerie et du revenu à recevoir représente le risque de crédit maximal, étant donné qu'ils seront réglés à court terme.

Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'est effectuée qu'après la réception du paiement par le Fonds. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire (voir la note 10). Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime, puisque toutes les contreparties ont une notation suffisante et approuvée, et que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

NOTES ANNEXES (non audités) (suite)

30 juin 2019 et 2018

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé au risque de liquidité par ses rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées au gré des porteurs. En ce qui concerne les rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, le Fonds reçoit un avis au moins 10 jours ouvrables avant les dates de rachat, ce qui donne le temps au gestionnaire de vendre les titres, quoiqu'il puisse manquer de temps pour les vendre à un prix raisonnable. En raison du report de la date d'échéance du Fonds au 30 octobre 2023, les porteurs pouvaient demander le rachat de leurs actions de catégorie A et de leurs actions privilégiées le 29 novembre 2018 en en faisant la demande au plus tard le dernier jour ouvrable d'octobre 2018.

Les tableaux ci-après présentent les passifs financiers du Fonds en les regroupant selon la durée à courir entre la date des états financiers et la date d'échéance contractuelle.

	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Plus de 1 an	Total
Au 30 juin 2019				
Options vendues, à la juste valeur	222 827 \$	— \$	— \$	222 827 \$
Dettes et charges à payer	579 887	—	—	579 887
Distributions à payer aux porteurs d'actions	6 448 741	—	—	6 448 741
Total	7 251 455 \$	— \$	— \$	7 251 455 \$
Au 31 décembre 2018				
Options vendues, à la juste valeur	19 730 \$	— \$	— \$	19 730 \$
Dettes et charges à payer	351 114	—	—	351 114
Distributions à payer aux porteurs d'actions	5 820 581	—	—	5 820 581
Total	6 191 425 \$	— \$	— \$	6 191 425 \$

d) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'instruments financiers libellés dans une autre devise que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation de l'information financière du Fonds, fluctue en raison des variations des taux de change. Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, le Fonds n'était pas exposé au risque de change.

12. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les actifs et les passifs du Fonds comptabilisés à la juste valeur ont été classés selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3).

Le Fonds classe ses placements et ses actifs et passifs dérivés en trois catégories selon la nature des données utilisées pour déterminer leur juste valeur. Les catégories et la nature des données utilisées pour chaque catégorie s'établissent comme suit :

Niveau 1 : Les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement, soit indirectement, y compris sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 : Les données non observables. Il y a peu ou aucune opération sur le marché. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur nécessitent que la direction exerce son jugement ou fasse des estimations, et ce, dans une large mesure.

Le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel appartient un instrument financier est établi en fonction du niveau le plus bas auquel est classée une donnée significative dans l'évaluation de la juste valeur.

Actifs et passifs à la juste valeur au 30 juin 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	473 692 243 \$	— \$	— \$	473 692 243 \$
Options vendues	(222 827)	—	—	(222 827)
Total	473 469 416 \$	— \$	— \$	473 469 416 \$
Actifs et passifs à la juste valeur au 31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	414 340 458 \$	— \$	— \$	414 340 458 \$
Options vendues	(19 730)	—	—	(19 730)
Total	414 320 728 \$	— \$	— \$	414 320 728 \$

Les actions privilégiées émises et en circulation au 30 juin 2019 affichaient un prix de rachat par action de 10,00 \$ (10,00 \$ au 31 décembre 2018) et un cours par action de 10,20 \$ (9,84 \$ au 31 décembre 2018).

Aucun actif ou passif financier n'a été transféré d'un niveau à un autre au cours de la période close le 30 juin 2019 et de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

NOTES ANNEXES (non audités) (suite)

30 juin 2019 et 2018

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, du revenu à recevoir, des charges payées d'avance, des distributions à payer, et des dettes et charges à payer correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ce cas, l'instrument est reclassé au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas il est classé au niveau 3.

a) Actions

Les positions en actions du Fonds sont classées au niveau 1, car les titres sont négociés activement et un prix fiable est observable. Les actions du Fonds ont généré un gain net réalisé et une variation nette du gain latent de 49 622 247 \$ pour la période close le 30 juin 2019 (perte de 20 017 426 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2018).

b) Options

Les options vendues du Fonds sont classées au niveau 1, car leur valeur est fondée sur des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs. Les pertes nettes réalisées et la variation nette des pertes latentes sur les options ont été de 129 044 \$ pour la période close le 30 juin 2019 (gains de 540 803 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2018).